

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Services d'assurance Associés Électricité et Gaz Limitée (autre nom utilisé par Associated Electric & Gas Insurance Services Limited)

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 17 juin 2008, un permis d'assureur à Services d'assurance Associés Électricité et Gaz, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurances suivantes:

- Aviation
- Responsabilité
- Biens
- Contre le bris des machines

Le représentant principal au Québec est Monsieur Gilles Bertrand de Miller Thomson Pouliot LLP, dont l'établissement d'affaires est situé dans la Tour CIBC, 31^{ième} étage, 1155 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 3S6.

Le siège de l'assureur est situé au 1 Meadowlands Plaza, East Rutherford, New Jersey, 07073, U.S.A.

Fait le 17 juin 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

Compagnie d'assurance Triton (autre nom utilisé par Triton Insurance Company)

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 17 juin 2008, un permis d'assureur à Compagnie d'assurance Triton, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans la catégorie d'assurance suivante :

- Contre la maladie ou les accidents

Le représentant principal au Québec est monsieur David Eramian de Lavery de Billy, LLP., dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 3001 Meacham Boulevard, suite 100, Fort Worth, Texas 76137 U.S.A.

Fait le 17 juin 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

Ordre des pharmaciens du Québec

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 25 juin 2008, le permis d'assureur de l'Ordre des pharmaciens du Québec déjà restreint dans la catégorie d'assurance responsabilité aux activités limitées à l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres et autorise désormais ledit ordre professionnel à exercer ses activités au Québec, par l'entremise de son fonds d'assurance responsabilité professionnelle, dans la catégorie d'assurances suivante :

- Responsabilité*

*Activités limitées à la responsabilité professionnelle de ses membres et à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles conformément à l'article 187.11 du *Code des professions*.

Le siège de l'assureur est situé au 266, Notre-Dame Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1T6.

Fait le 25 juin 2008

Le directeur du contrôle du droit d'exercice
par intérim,

Anthony Prost, CFA

Note : les pouvoirs exercés par le signataire sont en conformité avec la subdélégation effectuée par la surintendante de l'encadrement de la solvabilité, en application de la délégation 2006-PDG-0138 telle que modifiée et de l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, le 9 juin 2008.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.